

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

SEPTEMBRE 2012

n° 524

■ « Indices » 2010/2011

- Données macro-économiques..... p.2
- Éléments de contexte sur la structure des OGEC.. p.3
- Les richesses humaines p.4
- Une dégradation inquiétante des deux indicateurs économiques..... p.4
- Un effort à l'immobilier à la peine..... p.7
- Le scanner économique..... p.8
- Un plan de progrès proposé à chaque territoire..... p.18
- 5 constats, 10 chiffres clés..... p.19



Éditorial

Par Michel Quesnot,
président de la FNOGEC

Avec ce numéro consacré aux indicateurs économiques et sociaux de l'Enseignement catholique tirés de l'analyse des comptes 2010-2011, la Fnoyec marque à sa manière la rentrée scolaire.

Cette rentrée apparaît contrastée et marquée par un environnement complexe. L'école a été placée au cœur du débat public par le gouvernement avec la consultation « Refondons l'école de la République » et l'annonce d'un nouveau projet de loi.

D'un autre côté, l'environnement social n'a jamais été aussi dégradé (record de chômage, contrainte financière des pouvoirs publics, économie en berne pour ne pas dire en récession).

Dans ce contexte, le rapport dont nous publions les principaux résultats nous permet d'observer une évolution contrastée des indicateurs, marquée par : une forte évolution de la masse salariale (+ 5,8 %) correspondant en grande partie à l'effort de revalorisation des salaires d'une grande majorité des personnels sous

l'effet de la reclassification – malheureusement insuffisamment compensée par la ressource publique qui progresse moins vite que la contribution des familles ; une dégradation continue de la capacité d'autofinancement, qui réduit d'autant notre capacité à investir dans l'immobilier ; et, pour la première fois, une baisse de la trésorerie des établissements qui, tout en restant élevée, se dégrade.

Face à ce constat, nous n'avons pas d'autre choix que d'agir : en cherchant à mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, en dégagant à nouveau des marges pour investir dans l'immobilier ce qui devient urgent.

Plusieurs pistes sont possibles au niveau des établissements, mais surtout au niveau territorial, par des réflexions stratégiques concertées pour mutualiser nos forces et nos richesses. Pour vous aider – présidents d'Ogec, chefs d'établissements –, la Fnoyec et son réseau des Udogec/Urogec vous proposent déjà de nombreux outils, et nous vous invitons à partager cela avec nous lors de nos Journées nationales, à Marseille les 5, 6 et 7 avril prochains. □



L'observatoire économique national « Indices », mis en place depuis huit ans, est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière des établissements au plan national mais également régional et diocésain (hors enseignement agricole).

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE: UN POIDS ÉCONOMIQUE ESTIMÉ À 10,5 MILLIARDS D'EUROS LES OGEC : UN BUDGET CONSOLIDÉ DE 3,7 MILLIARDS D'EUROS

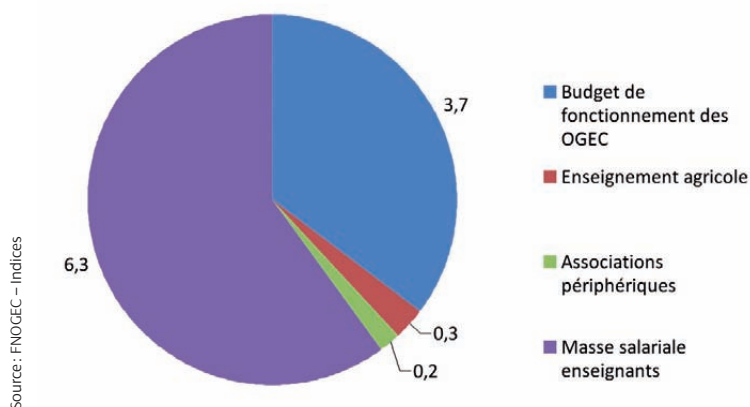


Le budget de fonctionnement consolidé des OGEC est de 3,7 Mds€ en 2011 contre 3,5 Mds€ en 2010, soit une progression de 5,7 %. Avec l'enseignement agricole, les associations périphériques (coopératives, associations sportives, foyers socioculturels, centres de formation professionnelle et CFA...), le poids économique des associations porteuses d'activités développées au sein

de l'Enseignement catholique est de l'ordre de 4,2 Mds€.

À ces 4,2 Mds€, si l'on ajoute les 6,3 Mds€ de masse salariale des enseignants, le poids économique de notre secteur est d'environ 10,5 Mds€, par rapport à un poids total du secteur associatif en France de l'ordre de 73 Mds€.

RÉPARTITION DU POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE – EN MILLIARDS D'EUROS



Source: FNOGEC - Indices

L'Enseignement catholique pèse donc en poids économique aujourd'hui environ 15 % du secteur associatif et 15 % en nombre de salariés (180 000 ETP enseignants et non-enseignants par rapport à environ 1 180 000 équivalent temps plein salariés pour l'ensemble du secteur associatif, enseignants du privé compris).

INDICES : ÉCHANTILLON OBSERVÉ

La collecte totale 2010/2011 porte sur 2 792 OGEC sur un total de 5 200, soit un niveau comparable à l'exercice précédent.

Sur ces 2 792 dossiers, 1 688 dossiers ont été retenus afin que soient respectés les critères suivants :

♦ Une représentativité des OGEC entre la Province et l'Île-de-France : pour chaque typologie d'éta-

blissements analysée, par exemple, le nombre d'OGEC provenant de l'Île-de-France ne dépasse pas 7 %, soit le poids relatif de cette région ;

♦ Pour la typologie « Écoles », un équilibre a été respecté sur le nombre d'OGEC ayant moins de cinq classes et plus de cinq classes ;

♦ La suppression des valeurs aberrantes liées à des problèmes d'enregistrement ou d'harmonisation comptable ;

♦ L'exclusion des extrêmes selon la méthode des quartiles.

Nous remercions vivement tous les membres du réseau des OGEC (observateurs économiques et permanents) qui ont contribué par leur travail et leur compétence au renforcement de la base économique « Indices ».

Les données d'OPCALIA section Enseignement privé nous ont été également très utiles.

ÉCHANTILLON OBSERVÉ COLLECTE 2010/2011	2011/2012		
	Nombre OGEC	OGEC %	Effectif élèves moyen
Écoles	1 849	66,22 %	163
Collèges	120	4,30 %	461
Collèges – lycées	63	2,26 %	956
Écoles – lycées	25	0,90 %	747
Écoles – collèges	371	13,29 %	532
Écoles – collèges – lycées	258	9,24 %	1 391
Lycées	106	3,80 %	679
Total	2 792	100 %	

Source : FNOGEC – Indices

La carte ci-dessous présente le nombre d'OGEC remontés dans la base Indices, par régions.

Enfin, notons que **1 600 dossiers** ont été pris en compte dans la base pour les données extra-comptables (portant sur des données immobilières, liées à la restauration, à la masse salariale, aux tarifs, aux ressources publiques...), ce qui représente une augmentation de près de 100 % par rapport à l'exercice précédent.



Source : FNOGEC – Indices

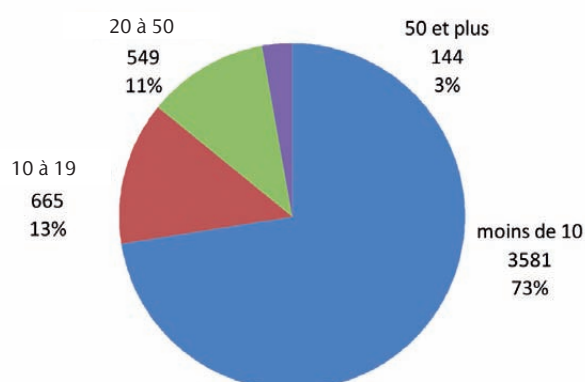


Source : FNOGEC – Indices

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LA STRUCTURE DES OGEC

L'Enseignement catholique demeure largement constitué d'un réseau de petites et moyennes structures. Les trois quarts des OGEC (73 %) emploient moins de 10 salariés, seuls 3 % en emploient plus de 50, soit une répartition en poids relatif identique à l'exercice précédent.

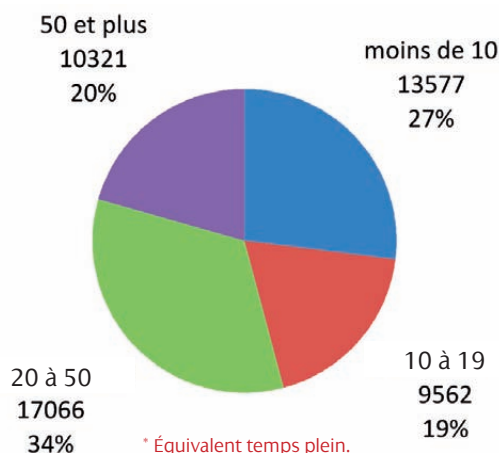
2011 : RÉPARTITION DES OGEC PAR TRANCHE D'EFFECTIF



Source : OPCALIA

LES RICHESSES HUMAINES: UNE FORTE AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE +5,8%

2011 : RÉPARTITION DU NOMBRE D'ETP* PAR TRANCHE D'EFFECTIF



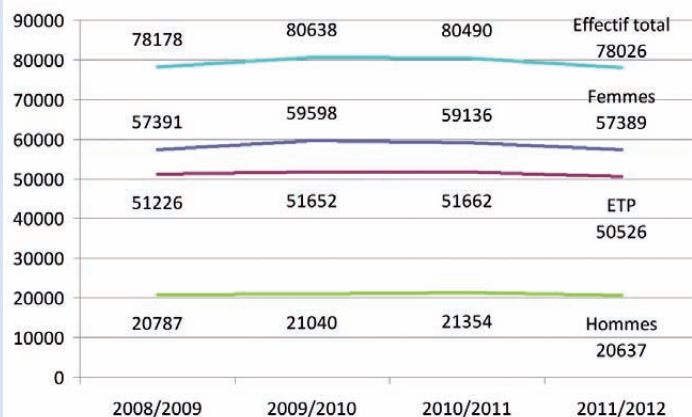
Source : OPCALIA

14 % des OGEC emploient plus de 20 salariés. Ces OGEC emploient 53 % des salariés. *A contrario*, 86 % des OGEC (moins de 20 salariés) salarient 47 % des effectifs.

Les structures à moins de 10 salariés emploient en moyenne 6 personnes soit 3,8 ETP. Les structures à plus de 50 salariés emploient en moyenne 108 personnes soit 71,7 ETP. Ces données sont en ligne avec l'exercice précédent.

La baisse du nombre d'effectifs salariés commence à s'amorcer en 2010/2011 mais de manière peu significative, tant en nombre de salariés qu'en ETP. La masse salariale brute non chargée connaît par contre une forte évolution

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS OGEC



Source : OPCALIA

(+ 5,8 % en consolidé) sur laquelle nous reviendrons.

Le poids relatif des contrats à durée indéterminée (CDI) est stable d'un exercice à l'autre, à 88 %. Le poids relatif des contrats à durée déterminée (CDD) et des contrats aidés demeure lui aussi identique. Enfin, on observe structurellement une forte proportion de personnel féminin. Cette forte proportion peut s'expliquer par le poids des personnels de service et aides maternelles dans les écoles du premier degré, celui des personnels et cadres masculins augmentant avec la taille des groupes scolaires.

UNE DÉGRADATION INQUIÉTANTE DES 2 INDICATEURS ÉCONOMIQUES : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

■ Ces deux indicateurs centraux sont étroitement liés

La capacité d'autofinancement (CAF) est le flux net d'argent dégagé par une année de fonctionnement, le Fonds de roulement (FR) est le solde de trésorerie conservé par l'OGEC pour engager une nouvelle année scolaire. Cette trésorerie, constituée au fil des ans, doit être conservée a minima car elle est nécessaire : lorsque tous les encaissements et tous les décaissements liés à l'exercice précédent sont réalisés, l'OGEC dispose d'une trésorerie réelle qui lui permet d'engager les dépenses courantes (salaires, achats...) en attendant les encaissements progressifs liés à la facturation familles et au forfait d'externat. La CAF met toute une année à se constituer, en attendant, il est nécessaire de disposer d'une réserve de trésorerie permettant de vivre, ce solde de trésorerie permanent s'appelle le fonds de roulement.

Si la CAF est insuffisante, le fonds de roulement est obéré, et un risque de rupture de trésorerie peut survenir, empêchant de pouvoir continuer l'activité.

L'indicateur de fonds de roulement mesure le degré de « sécurité financière » de nos activités, en terme de continuité, c'est-à-dire de capacité à couvrir les dépenses grâce à une réserve de trésorerie suffisante, en attendant l'encaissement des recettes (notamment, les fonds publics sont encaissés de plus en plus tardivement dans l'exercice : première échéance en mars, alors qu'elle était acquittée en février il y a dix ans, et en janvier il y a vingt ans... indicateur des difficultés financières grandissantes des collectivités publiques...).

■ Des repères de « niveau » de ces deux indicateurs

Par rapport aux produits de fonctionnement encaissés dans un exercice, la capacité d'autofinancement devrait représenter, quand notre OGEC ne paie pas de loyer ou un loyer modique qui permet seulement au propriétaire de financer ses propres charges (90 % des OGEC sont dans ce cas), entre 15 et 18 % (sur 100 encaissés en fonctionnement, ne pas dépenser plus de 85 constitue une exigence *a minima* aujourd'hui)

Par rapport à l'ensemble des charges de fonctionnement annuelles engagées, le fonds de roulement devrait représenter aujourd'hui, environ 1/3, soit une fourchette de 30 à 35 % : c'est une règle de sécurité financière que notre secteur se doit d'observer, compte tenu de son cycle de trésorerie actuel : le premier versement des forfaits d'externat (le plus souvent, il y a trois versements trimestriels) n'intervient que début mars, soit 6 mois après le début de l'exercice scolaire ; les contributions familles collectées le plus souvent mensuellement, par voie de prélèvement (2/3 des familles), mais qui ne permettent pas pour autant de couvrir les paiements des salaires et les achats nécessaires pendant ces six premiers mois. Il est donc indispensable, dans la plupart des cas, de disposer de 4 mois d'avance de fonds de roulement (1/3 de 12 mois de fonctionnement).

■ Par rapport à ces repères, où en sommes-nous ?

Baisse de la CAF, qui entre dans un niveau moyen comportant un caractère de dangerosité évident.

La capacité d'autofinancement moyenne annuelle dégagée par l'Enseignement catholique français, tous territoires confondus, se situe à 7,4 % des produits. Elle est comprise, selon les typologies d'OGEC, entre 6 et 9 % ; la CAF moyenne dégagée sur l'exercice précédent (2009/2010), était de 8,6 %.

En nombre de jours de fonctionnement, les OGEC disposent en moyenne de 130 jours, contre 142 jours l'exercice précédent : perdre 12 jours de fonctionnement ce n'est pas anodin, cela montre que la faiblesse grandissante de la CAF entraîne une perte de substance, donc une diminution de valeur du patrimoine économique (qui amplifie la diminution de valeur du patrimoine immobilier), car d'une part, on ne peut plus faire la pause des investissements comme c'était souvent le cas ces dix dernières années, et d'autre part, une partie des OGEC disposent dorénavant d'un niveau de CAF devenu insuffisant pour rembourser les échéances des emprunts en cours... C'est la première fois que nous observons cette évolution.

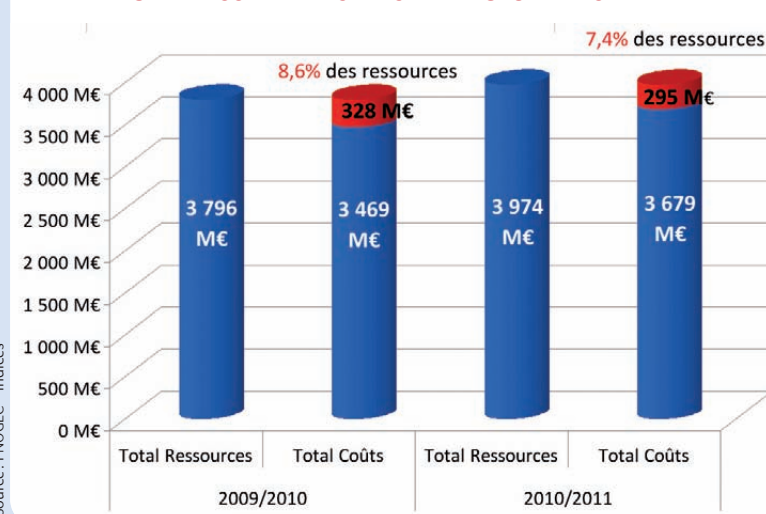
Le fonds de roulement moyen par élève est passé de 810 € au 31/08/2010, à 751 € au 31/08/2011 (sur la même base de 1 972 187 élèves), soit une baisse significative, pour la première année, de 7,5 % environ.

■ Focus sur la capacité d'autofinancement

Le tableau ci-après répartit la population des OGEC observés selon leur niveau de capacité d'autofinancement : il y a cinq ans, plus de 20 % des OGEC disposaient d'une CAF annuelle inférieure à 5 % de leurs produits annuels (quand ils encaissent 100 en fonctionnement, ils décaissent au moins 95 en fonctionnement, il leur reste 5 ou moins pour autofinancer les investissements et rembourser les emprunts...). Il y a trois ans, 30 % des OGEC étaient concernés. Aujourd'hui, plus de 40 % des OGEC sont plus que fragilisés. Dégager une CAF faible ou nulle, voire perdre un peu d'argent sur son fonctionnement, c'est être dans l'incapacité de faire face à l'effort à l'immobilier, ne plus pouvoir emprunter pour faire des travaux et voir sa trésorerie s'amenuiser régulièrement... Comment tenons-nous devant ce constat ? Par un report des dépenses immobilières, un sous-fonctionnement ou ajustement de nos économies, par des réductions de masses salariales, un réajustement des contributions familles, aides financières des fonds de solidarité pour faire les travaux urgents, regroupements hâtifs avec des structures OGEC a priori plus solides... ou simplement fermeture de structures, phénomène qui s'amplifie un peu, tout en demeurant à la marge.

Il faut avoir le courage d'évoquer, pour une partie des OGEC, un phénomène de paupérisation...

UNE BAISSÉ DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

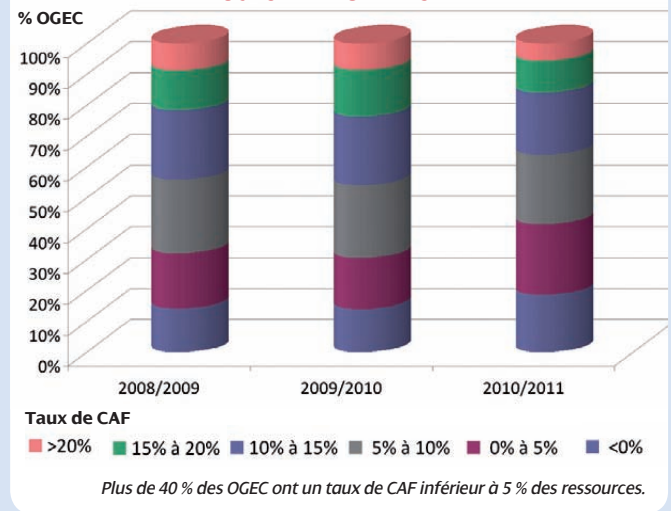


Les produits moyens par élève, tous niveaux d'enseignement confondus, s'élevaient à 2015 €, la CAF moyenne dégagée est de 149 €, contre un objectif moyen *a minima* de 300 € (le double...) L'année précédente, le produit moyen par élève (toutes activités et tous niveaux d'enseignement confondus) était de 1 965 € (2,6 % de moins), et la CAF moyenne dégagée de 169 € (soit 13 % de plus) Cette nouvelle baisse de 20 € de CAF par élève est plus durement ressentie, parce qu'à la marge, on entre dans une zone, pour de nombreux OGEC, de non-couverture des dépenses d'investissement, même minimales, et l'on doit maintenant prendre sur la réserve de trésorerie existante...

Pour la première fois depuis l'existence de l'observatoire économique INDICES, baisse du niveau de fonds de roulement moyen. Il demeure, toutefois, dans les fourchettes recommandées.

Le fonds de roulement se situe encore à un niveau correct, 36 % en moyenne, mais pour la première fois, accuse une baisse, le niveau moyen de l'exercice précédent étant de 40 %

OGEC ET TAUX DE CAF



L'observatoire économique INDICES propose pour la première année une approche du « tableau de financement consolidé » de l'Enseignement catholique français: cette première approche, à affiner, veut appréhender le solde de trésorerie disponible pour l'ensemble de notre secteur d'activité, et son

évolution annuelle, à l'issue de la mise en œuvre de nos deux budgets annuels, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement annuels de l'OGEC (en rappelant que ces deux budgets devraient être votés par chaque OGEC avant le début de chaque exercice scolaire...).

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ 2010/2011 POUR LES 5 200 OGEC DE MÉTROPOLÉ ET OUTRE-MER
Extrapolation aux 5 200 OGEC à partir d'un échantillon de 1 688 OGEC

En euros	2010/2011	2010/2011
TABLEAU DE FINANCEMENT ANNUEL (5 200 OGEC)	Réel en euros	Réel par élève**
Fonds de roulement au 01/09/2010	1 598 089 838	810
RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES 2010/2011		
Ressources internes:		
Capacité d'autofinancement annuelle dégagée	294 720 000	149
Ressources externes:		
Subventions d'investissement reçues		
Département	41 821 000	21
Région	97 637 000	50
Fonds issus de la taxe d'apprentissage	22 407 973	11
TOTAL RESSOURCES DE L'ANNÉE	456 585 973	232
EMPLOIS DE L'ANNÉE		
Flux net emprunts bancaires* (décaissement net)	31 701 000	16
Investissements réalisés	542 141 690	275
TOTAL EMPLOIS DE L'ANNÉE	573 842 690	291
Insuffisance des ressources 2010/2011 par rapport aux emplois 2010/2011	- 117 256 717	-59
Fonds de roulement au 31/08/2011	1 480 833 121	751
<i>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</i>	4 064 926 037 €	2 061 €
<i>PRODUITS ENCAISSABLES</i>	3 973 564 000 €	2 015 €
Ratios CAF/produits encaissables (fourchette: 15 à 17 % en commodat)	7 %	
Ratio FR/Charges totales de fonctionnement engagées (fourchette: 30 à 35 %)	36 %	

* Solde net entre remboursement capital emprunts et emprunts nouveaux.

** Base 1 972 187 élèves.

■ Une perte nette de substance financière pour l'Enseignement catholique

À l'issue de l'exercice 2010/2011, le fonds de roulement consolidé a baissé de 117 millions d'euros. Dans la « section investissement », on a dépensé, en 2010/2011, 573 millions d'euros, alors que les ressources de l'année affectées à l'investissement ne se sont élevées qu'à 456 millions d'euros.

L'enjeu est important: on estime que les « emplois financiers » du tableau précédent, à savoir les dépenses d'investissement, devraient être du double de celles engagées réellement en 2010/2011, à savoir plus d'un milliard par an (se reporter aux expertises développées lors de la journée immobilière nationale organisée par la Fnogec le 3 février dernier. Cf. site Internet Fnogec). Comment reconfigurer progressivement un tableau de financement permettant réellement de répondre

aux besoins financiers de l'Enseignement catholique ?

Les solutions passent évidemment par un renforcement de la capacité d'autofinancement annuelle, car les ressources publiques à l'investissement sont fragiles, et sont sur une tendance de baisse sensible liée à la négociation de la part du forfait due pour le fonctionnement.

Pour l'heure, cette négociation des forfaits, même si elle a porté des fruits en second degré, n'a pas contribué à augmenter la capacité d'autofinancement: la charge principale financée par ces forfaits, à savoir la masse salariale OGEC, a augmenté de pratiquement 6 % alors que les forfaits, entre la baisse en premier degré et la hausse en second degré, n'ont augmenté dans le même temps que de 2 % (-4 % en premier degré, et + 5 % en second degré, sur une masse financière plus importante dans ce dernier niveau).

UN EFFORT À L'IMMOBILIER À LA PEINE

■ Mesure de l'effort à l'immobilier nécessaire

(Approche moyenne, hors Île-de-France et grandes métropoles régionales)

* Définition de l'effort à l'immobilier : engagement financier

annuel, évalué par élève, nécessaire au maintien en l'état, à la mise aux normes et au renouvellement des infrastructures immobilières (gros œuvre/installations-agencements).

PAR M ² ET PAR ÉLÈVE	École	Collège	Lycée
Surfaces bâties nécessaires aux activités d'enseignement et de restauration	6 à 8 m ² Moyenne 7	8 à 10 m ² Moyenne 9	9 à 14 m ² Moyenne 12
Coût de construction ou reconstruction à neuf/m ² (traditionnel)	1 400 à 1 600 € TTC Moyenne 1 500 €	1 400 à 1 600 € TTC Moyenne 1 500 €	1 400 à 1 600 € TTC Moyenne 1 500 €
Coût total de construction ou reconstruction à neuf/élève	10 500 €	13 500 €	18 000 €
Équivalent loyer en % de la valeur à neuf	4 %	4 %	4 %
Montant de l'équivalent loyer (ou effort à l'immobilier)	420 €	540 €	720 €
Effort à l'immobilier par m ² (hors foncier)	60 €	60 €	60 €

Source : FNOGEC

Sur un plan national en chiffre consolidé :

En termes de besoins en m², on peut poser une moyenne de 10 m² à l'élève pour 2 millions d'élèves, soit 20 millions de m² pour tout l'Enseignement catholique.

Le coût de reconstruction à neuf du parc immobilier scolaire de l'Enseignement catholique en prenant une moyenne de 1 500 € hors foncier et équipements non scellés, s'élève donc à 30 milliards d'euros.

L'équivalent loyer consolidé s'élève quant à lui à 1,2 milliard (4 %), soit 600 € par élève.

Des ressources légales, adaptées et affectées : les familles couvrent l'effort à l'immobilier et les dépenses de caractère propre, les collectivités publiques couvrent les dépenses de fonctionnement à parité

♦ Une ressource légale, principale pour financer cet effort à l'immobilier annuel : la contribution famille.

Cette contribution doit être dimensionnée en fonction des besoins du territoire et des capacités contributives des familles. **Source de financement principal de l'effort à l'immobilier : la contribution famille.**

♦ **Préconisations en matière de niveau souhaitable de la contribution famille** et répartition de son utilisation
Recommandation relative au partage effort à l'immobilier/ caractère propre :

80 % effort à l'immobilier et 20 % caractère propre.

Le caractère propre comprend : l'animation pastorale, les projets pédagogiques spécifiques hors programmes Éducation nationale, la quote-part de masse salariale des chefs d'établissement affectée au caractère propre, la quote-part de cotisations au réseau institutionnel affectée au caractère propre (services et solidarité), les amortissements d'équipements pédagogiques non couverts par des fonds publics.

UTILISATION IDÉALE DE LA CONTRIBUTION FAMILLE :

EN €, PAR ÉLÈVE ET PAR AN	École	Collège	Lycée
Effort à l'immobilier	420 Entre 400 et 450	540 Entre 500 et 550	720 Entre 700 et 750
Quote-part d'amortissement des équipements pédagogiques non couverts par des fonds publics	20	50	80
Dépenses d'animation pastorale et de catéchèse	40	50	50
Quote-part de cotisations aux services territoriaux de l'EC non couverts par des fonds publics	30	30	30
Contribution à la solidarité financière interne au réseau territorial EC (hors mutualisation fonctionnement)	10	20	20
Total contribution famille	520 Entre 450 et 550	690 Entre 650 et 750	900 Entre 850 et 950

Source : FNOGEC

Pour l'utilisation de la contribution famille, il est nécessaire d'appréhender le besoin. Chaque territoire pourra adapter le tableau ci-avant en fonction de ses particularités.

À chaque acteur territorial de constater avec lucidité les écarts éventuels entre effort à l'immobilier nécessaire et effort à l'immobilier réel d'une part, entre contribution moyenne nécessaire et contribution moyenne collectée d'autre part.

À partir de ces constats, des stratégies de redéploiement progressif des ressources et des coûts doivent être mises en œuvre.

Ci-après, le tableau du retard moyen de l'effort à l'immobilier compte tenu :

- D'une contribution famille en retrait par rapport aux fourchettes moyennes recommandées.
- D'un financement public insuffisant affecté au fonctionnement.
- Du financement nécessaire des dépenses de caractère propre.

♦ Effort à l'immobilier et aux équipements constaté dans l'Enseignement catholique et ressource famille constatée. L'observatoire économique Indices calcule l'effort à l'immobilier et aux équipements de la manière suivante (il s'agit précisément du ratio « *maintien en l'état des locaux et équipements* » dit article 15, constaté au sein des comptes de fonctionnement collectés) :

Les comptes de charges suivants sont ajoutés pour tenir compte de cet indicateur de coût :

6122	Crédit-bail immobilier
6125	Crédit-bail mobilier
61321	Locations et charges locatives par bail
61528	Gros entretiens provisionnés
6811/68151/68161/68162	Dotations aux amortissements, aux provisions pour dépréciations, des immobilisations corporelles et incorporelles.

RETARD DE L'EFFORT À L'IMMOBILIER SCOLAIRE CONSTATÉ

MOYENNE EN €, PAR ÉLÈVE ET PAR AN	École	Collège	Lycée
Crédit-bail immobilier	1	1	0
Crédit-bail mobilier	4	8	6
Locations et charges locatives par bail	35	80	109
Gros entretiens provisionnés	1	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	108	255	423
Total effort à l'immobilier et aux équipements constaté (1)	149	344	538
Contribution famille utilisée pour le fonctionnement	135	76	127
Contribution famille totale (base, hors redevances annexes)	284	420	665
Rappel contribution nécessaire (pour effort à l'immobilier uniquement) (2)	420	540	720
Insuffisance d'effort à l'immobilier (1-2)	- 271	- 196	- 182

Source : FNOGEC

Au plan national, l'insuffisance d'effort à l'immobilier annuel est estimée ainsi à un montant proche de 500 millions d'euros (250 € en moyenne par élève pour 2 millions d'élèves)... L'enjeu de mise en ligne progressive de cet effort afin d'atteindre le niveau de

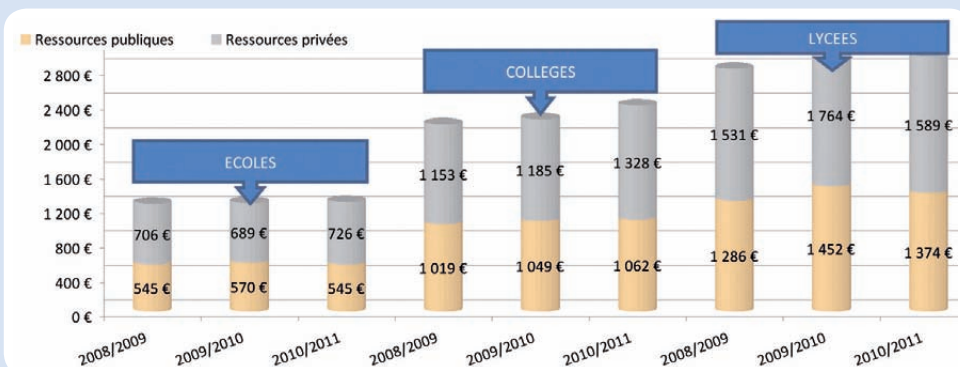
qualité d'accueil exigé est conséquent... Une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs est primordiale et urgente... Les orientations proposées par le CNEC du 3 juillet 2012 poursuivent cet objectif.

LE SCANNER ÉCONOMIQUE

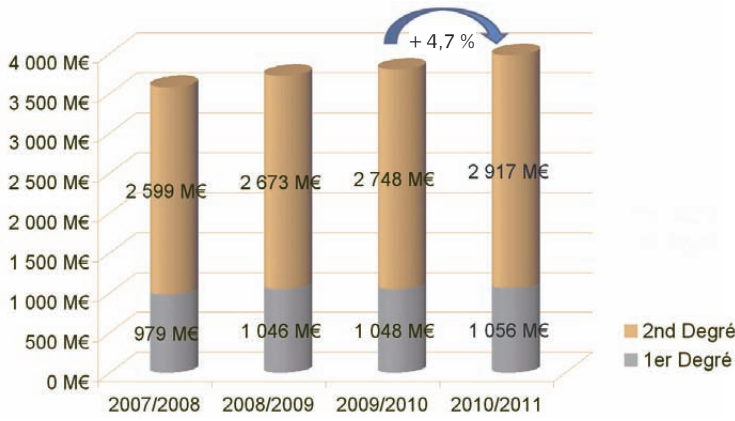
UNE AUGMENTATION DE LA RESSOURCE TOTALE SUPÉRIEURE À L'INFLATION, MAIS CONTRASTÉE

POIDS RESPECTIF DES RESSOURCES PRIVÉES ET PUBLIQUES DANS LES RESSOURCES TOTALES

Dans chaque secteur d'enseignement, la ressource privée est majoritaire.



ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT



Les ressources totales, à 3 973 M €, ont augmenté de 11 % en quatre ans.

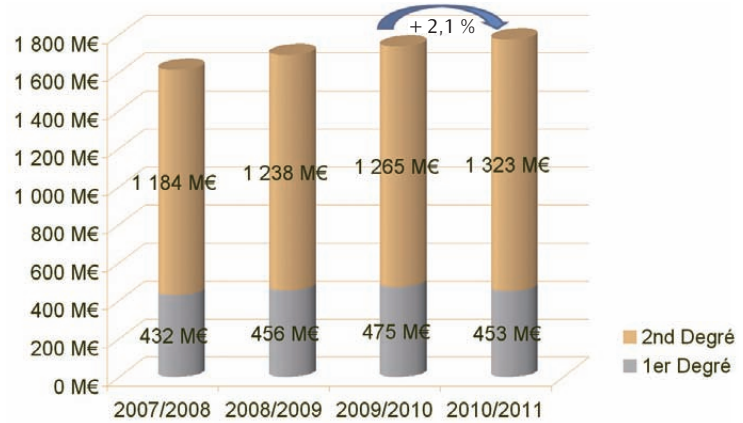
Cette augmentation est liée d'une part à une augmentation, légère mais régulière, des effectifs scolarisés, et d'autre part à une augmentation régulière de la ressource totale par élève, provenant dans une proportion plus importante, des familles (les ressources publiques progressent moins vite que les ressources familles)

RESSOURCES PUBLIQUES : UNE PROGRESSION MODÉRÉE

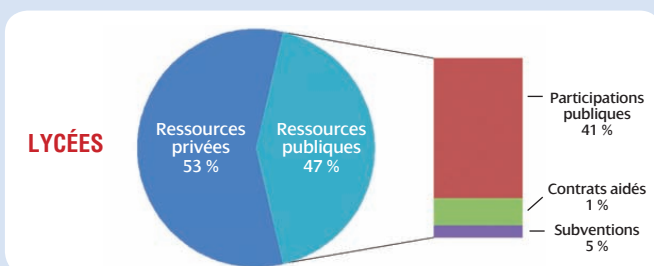
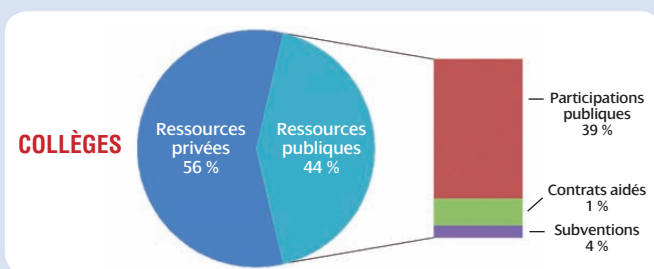
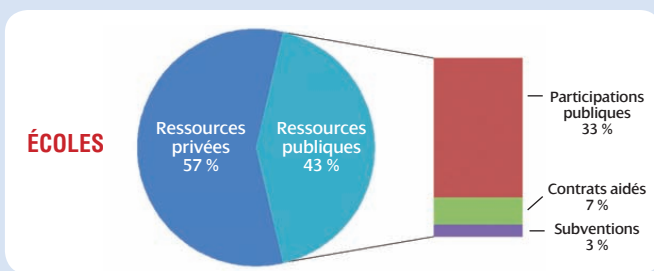
Les ressources publiques connaissent sur l'exercice une augmentation de 2,1 % à 1 776 M €. Néanmoins, cette augmentation est contrastée dans la mesure où l'on constate une baisse de la ressource globale en 1^{er} degré (- 4,6 %) compensée par une augmentation en 2nd degré.

Périmètre de ces ressources :

- Les forfaits (participations publiques obligatoires) ;
- Les subventions: autres aides publiques au fonctionnement (aides à caractère social, appels à projets de la part des collectivités publiques...);
- Les participations/contrats aidés.



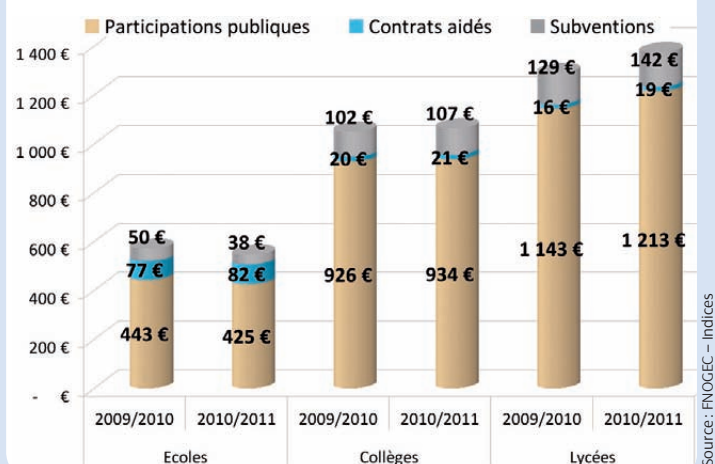
PAR DEGRÉ D'ENSEIGNEMENT



Le financement public semble le plus à jour en niveau lycée: dans ce secteur, la ressource publique est la plus conforme à la loi par rapport au total des ressources.

En premier degré, les ressources complémentaires aux forfaits (principalement les aides CNASEA pour les contrats aidés) prennent une place sensiblement plus importante et compensent en partie le retard des participations communales (par contre ne sont pas suffisamment comptabilisées les différentes aides en nature et prises en charge directes de certains frais).

COMPARATIF SUR DEUX ANS EN EUROS PAR ÉLÈVE



Le poids des forfaits par rapport au total des ressources publiques affectées au fonctionnement est de 78 % en école, 88 % en collège et 88 % en lycée.

Globalement, les aides publiques autres que le forfait stagnent en 1^{er} degré et demeurent marginales en 2nd degré.

■ Focus sur le forfait communal

D'après la base *Indices* (987 écoles), le forfait annuel moyen collecté par élève, maternelle et élémentaire confondus, est passé de 397 € en 2007/2008 à 438 € en 2008/2009, 443 € en 2009/2010 et 425 € en 2010/2011 soit une baisse significative (- 4 %) après une progression de 10 % sur les derniers exercices.

Ce chiffre est purement indicatif d'une tendance car il est obtenu par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Total forfaits communaux annuels perçus}}{\text{Nombre total d'élèves scolarisés (percevant un forfait ou non)}}$$

Néanmoins, on peut relever globalement :

- Une amplitude importante et inquiétante des forfaits avec une inégalité criante de ressources d'une école à l'autre, au service des projets pédagogiques, avec dans certaines situations un non-respect manifeste des textes législatifs et réglementaires.
- Des négociations qui portent leurs fruits dans de nombreux territoires, même si, très souvent, « le compte global n'y est pas ».
- En complément des forfaits, des aides à caractère social à ne pas négliger dans ce contexte, qui permettent à certains territoires de tirer leur épingle du jeu (sur des aides communales aux cantines, par exemple) en matière de financement public.

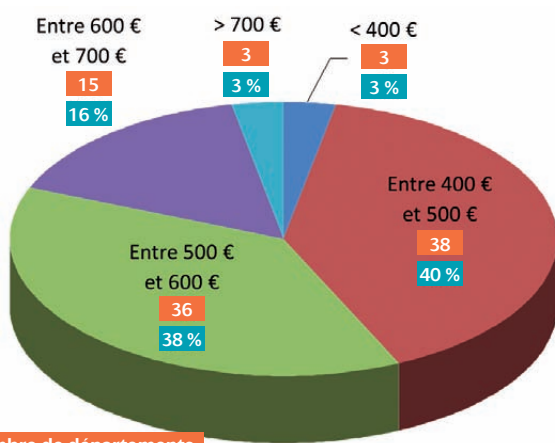
■ Focus sur les fonds publics du second degré

Une amélioration des forfaits au détriment des subventions d'investissement

De fortes disparités en fonction des territoires (source : Fnogec, données en €/élève).

COLLÈGES – FONCTIONNEMENT

DOTATION DE FONCTIONNEMENT + FORFAIT TOS CONSEIL GÉNÉRAL

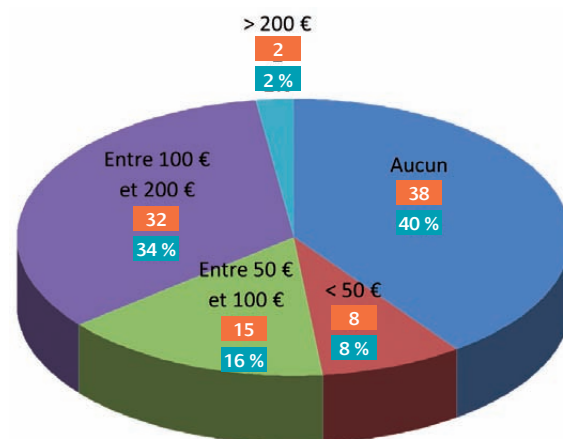


nombre de départements
% de départements

Source : FNogEC – Indices

COLLÈGES – INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTALES (LOI FALLOUX)

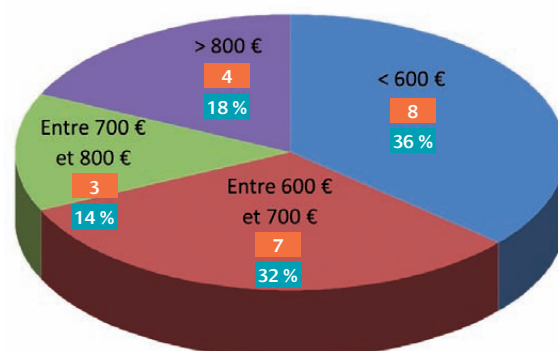


nombre de départements
% de départements

Source : FNogEC – Indices

LYCÉES – FONCTIONNEMENT

DOTATION DE FONCTIONNEMENT + FORFAIT TOS RÉGIONAL

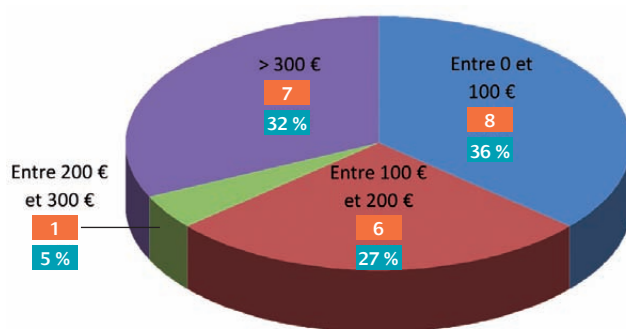


nombre de régions
% de régions

Source : FNogEC – Indices

LYCÉES – INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RÉGIONALES (LOI FALLOUX ET ASTIER)



nombre de régions
% de régions

Source : FNogEC – Indices

MOYENNES PONDÉRÉES EN €/ÉLÈVE

• Départements *

	Dotations fonctionnement	Forfait TOS	Forfait d'externat départemental	Subvention investissement
Moyenne pondérée	266	254	520	72
Maximum	483	390	818	300
Minimum	160	201	390	0

* Hors Dom-Tom

• Régions

	Dotations fonctionnement	Forfait TOS	Forfait d'externat régional	Subvention investissement
Moyenne pondérée	359	303	662	228
Maximum	644	551	1 099	526
Minimum	253	210	463	0

- Des forfaits Départements et Régions très dispersés en montants dont la progression relative est en partie neutralisée par la baisse partielle des aides à l'investissement.

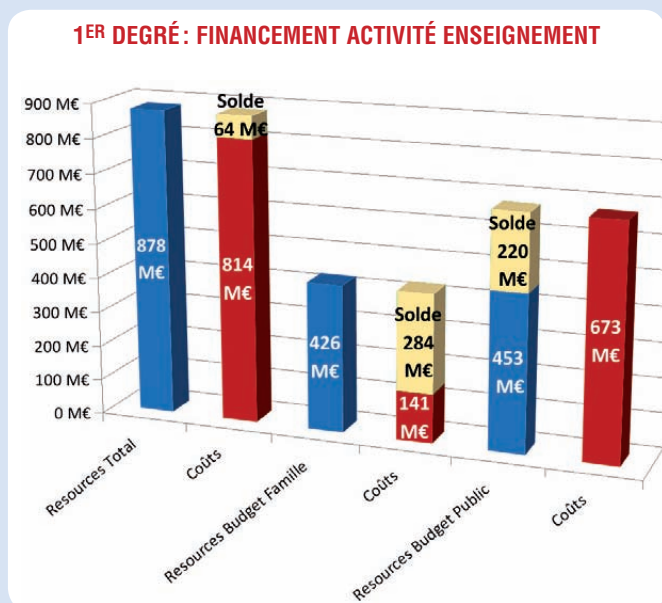
- Des montants par élève qui montrent des marges de négociation sur ce volet des dépenses obligatoires.

- Une évolution positive des négociations avec la question de la prise en compte des Personnels T.O.S.

■ Focus sur le financement de l'activité d'enseignement (externat)

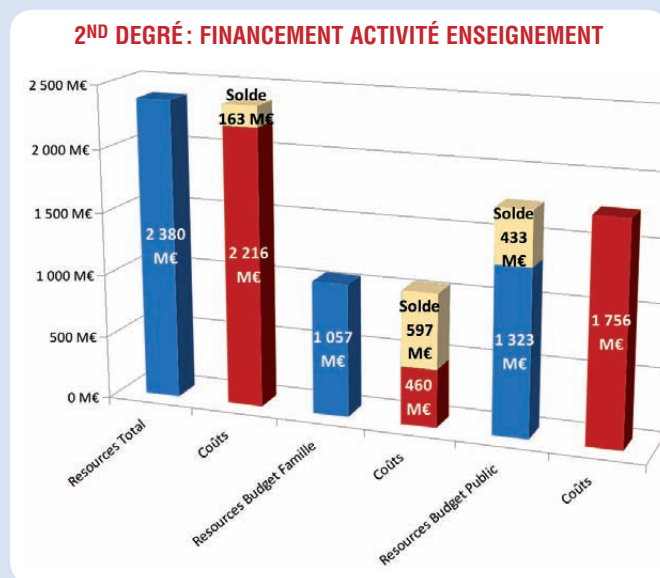
Pour la troisième fois, l'observatoire économique a isolé la seule activité principale d'enseignement (externat) afin de faire le point des financements respectifs « public » et « privé ».

1^{ER} DEGRÉ : UN RETARD MOYEN DE LA RESSOURCE PUBLIQUE QUI S'ACCENTUE À 33 %



Le retard de financement public s'accroît, passant de 27 % à 33 %, de 212 € par élève à 265 €; trop d'élèves ne sont pas financés, notamment du fait des élèves non-résidents.

2ND DEGRÉ : RETARD MOYEN DE LA RESSOURCE PUBLIQUE (HORS AIDE À L'INVESTISSEMENT) DE 25 %



Au-delà des coûts réels constatés, le retard de financement public se situe à 163 millions d'euros soit 391 € par élève et par an, supérieur au niveau observé il y a deux ans. Sur la base des comptabilités sectorielles des OGEC, il est possible de mettre en exergue le retard de plus en plus significatif du forfait État qui pèse lourd sur cette insuffisance de financement public en second degré.

RESSOURCES PUBLIQUES : SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Pour le premier degré, le retard de la ressource publique obligatoire correspondant au forfait communal peut être évalué en moyenne à 265 € par élève contre 212 € par élève sur l'exercice précédent, soit une dégradation de la situation. Le retard de la ressource publique obligatoire correspondant au forfait d'externat du 2nd degré, peut être évalué en moyenne à 391 € contre 345 € il y a deux ans (État et collectivités territoriales). Une remise en cause des lignes budgétaires d'aide à l'investissement amplifie ce constat d'un déficit pour le 2nd degré de la ressource publique.

Toutefois, on peut noter une amélioration de la part obligatoire en 2nd degré liée aux résultats des négociations avec les conseils généraux et régionaux qui rétablissent, dans certains territoires, la parité de fonctionnement avec les lycéens et collégiens externes. Alors que le forfait État, il y a dix ans, constituait en 2nd degré la ressource publique essentielle, les négociations de forfaits TOS et de fonctionnement versés par les conseils généraux et régionaux, engendrent un financement qui est équivalent à celui de l'État pour une majorité de départements et de régions.

Le déficit de financement public État est de plus en plus dommageable pour les comptes des OGEC, qui couvrent de

moins en moins la dépense que cette ressource publique devrait légalement couvrir : la masse salariale (personnels de direction, d'éducation et d'administration, pour l'essentiel). Il existe d'autres ressources publiques à ne pas négliger : aides aux cantines et aux internats, bourses spécifiques des collectivités d'une part et financement des transports scolaires d'autre part : la politique sociale reste à expertiser comme marge de discussion avec les collectivités.

Il existe également des politiques spécifiques :

- Politiques spécifiques des collectivités dans le domaine de l'enseignement : équipements pédagogiques et informatiques des établissements ou des élèves, soutien de l'enseignement professionnel, activités sportives, culturelles ou liées à l'éducation, au développement durable, accompagnement pédagogique, séjours linguistiques, bourses, etc.

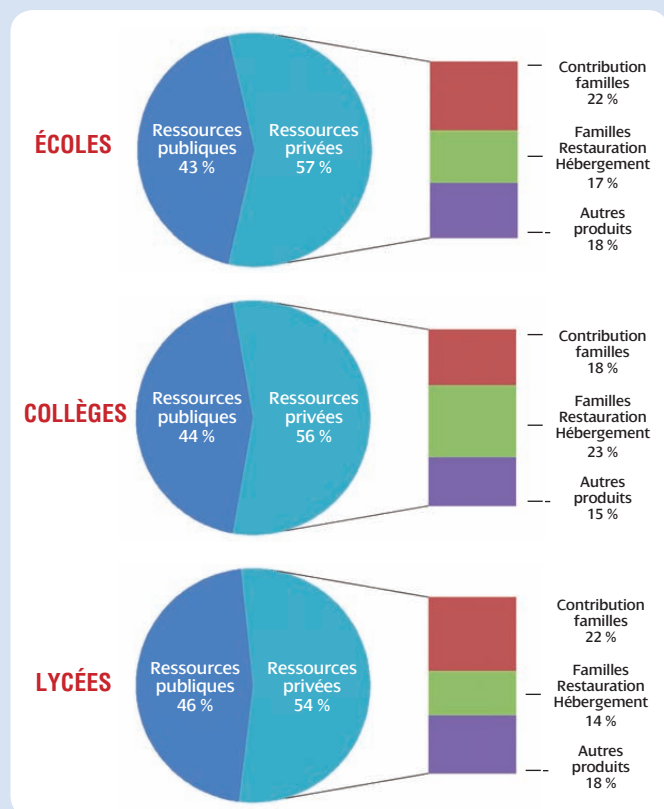
- Appels à projets de la part de l'Europe, de l'État, des structures publiques et des collectivités : disposer de l'information, savoir comment répondre...

L'Enseignement catholique est très diversement bénéficiaire de ces politiques, et devrait se mobiliser pour avoir sa part légitime.

RESSOURCES PRIVÉES

Les ressources privées compensent pour partie les ressources publiques insuffisantes et permettent d'assurer le financement du caractère propre et de l'immobilier.

PAR DEGRÉ D'ENSEIGNEMENT



■ Périmètre de ces ressources

Elles couvrent deux types de participations financières : les contributions des familles et le paiement de prestations complémentaires (cantine, hébergement, etc.).

Les contributions des familles couvrent quatre types de dépenses :

- Les dépenses afférentes aux gros entretiens et investissements immobiliers.
- Les dépenses liées au caractère propre des établissements : l'animation pastorale...
- Les dépenses qui sont hors du champ du contrat d'association, liées à des organisations pédagogiques spécifiques, plus élaborées, dépassant le cadre des programmes réglementaires.
- Les dépenses liées à l'organisation du réseau institutionnel de l'Enseignement catholique et à la mise en place de fonds de solidarité pour venir en aide aux établissements plus défavorisés ou pour soutenir des projets.

La première catégorie de dépenses représente environ 80 % de la contribution famille, les trois catégories suivantes représentent environ 20 %.

Contributions familles et autres produits représentent la participation totale des familles pour l'externat. En moyenne, cette participation représente les 2/3 de la participation totale des familles (constat équivalent à l'exercice

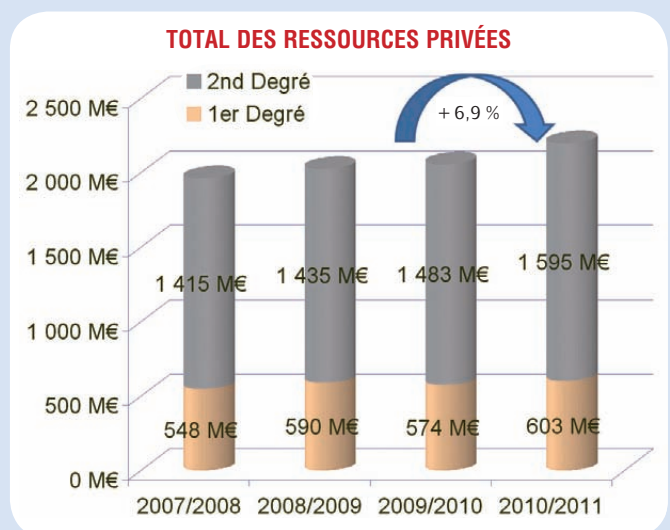
précédent). Le tiers restant est lié aux activités de restauration et d'hébergement non financées par la collectivité publique.

Globalement, les ressources familles représentent en moyenne 55 % de la ressource totale collectée par les OGEC, ce qui doit conduire les responsables à être très attentifs à leur stratégie tarifs (les choix effectués pouvant conduire à des déplacements conséquents de ressources financières).

■ Évolution des ressources familles par niveau d'enseignement: une progression significative

Il s'agit ici du total des ressources privées : externat, demi-pension, pension.

Les ressources privées en 2010/2011 s'élèvent à 2 198 M€. Elles ont connu une hausse de 12 % en 4 ans, et surtout une augmentation de 6,9 % sur l'exercice écoulé, perceptible tant en premier qu'en second degré. Cette hausse est sensible dans toutes les composantes de la ressource.



■ Focus sur les contributions familles écoles et collèges

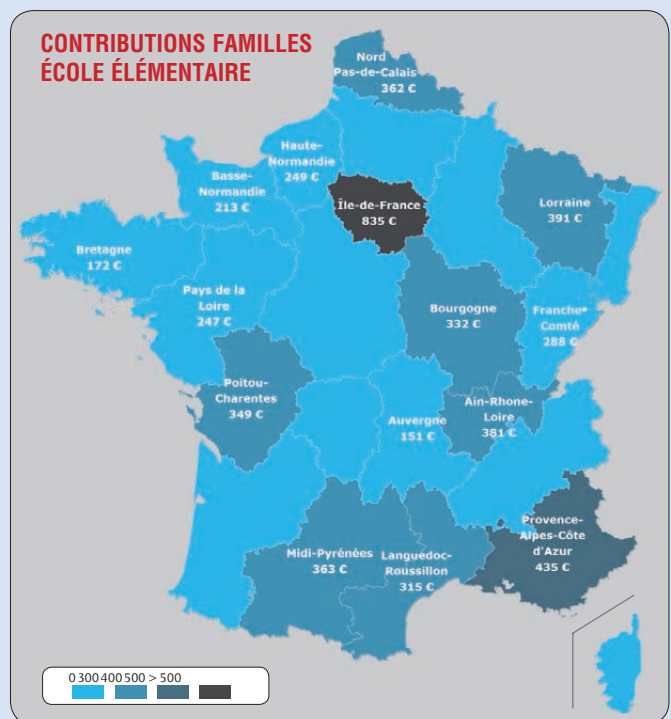
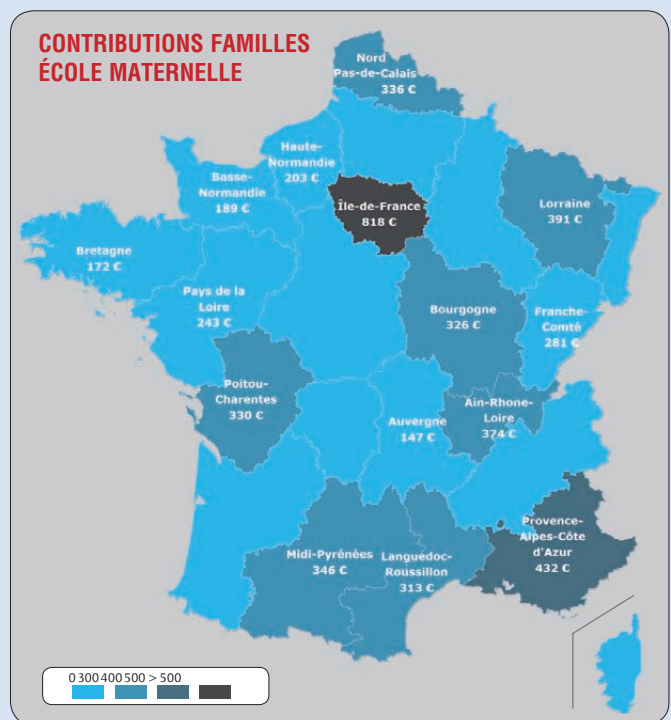
◆ Contributions familles école: une harmonisation progressive

Alors que l'on relevait sur l'exercice précédent une amplitude de 1 à 7, et de 1 à 4 hors Île de France, cette amplitude est sur l'exercice seulement de 1 à 5 et de 1 à 3 hors Île de France. Cette donnée est à mettre en rapport avec la forte augmentation de la ressource privée dans son ensemble qui voit certains territoires effectuer un véritable effort de rattrapage de la ressource. L'amplitude par elle-même a plusieurs causes :

- L'histoire : une présence ou non de congrégations qui ont rempli une partie des obligations financières des OGEC, une politique diocésaine plus ou moins volontariste ;
- Une disparité des participations financières des communes qui oblige à des « compensations » plus ou moins grandes par les familles ;
- Des politiques très inégales en matière d'investissements ;

• Les catégories socioprofessionnelles, par conséquent les capacités contributives des familles qui varient d'un établissement à l'autre ;

• Enfin, la très grande hétérogénéité des libéralités et manifestations de soutien qui présentent un poids certain surtout en 1^{er} degré.



◆ Contributions familles collège: des tarifs plus homogènes également

L'amplitude des contributions familles en collège est moindre : de 1 à 3.

Les motifs principaux de cette amplitude moindre :

- Les ressources publiques sont plus homogènes en niveau collège, même si le transfert de compétences aux départements a conduit à des disparités ;

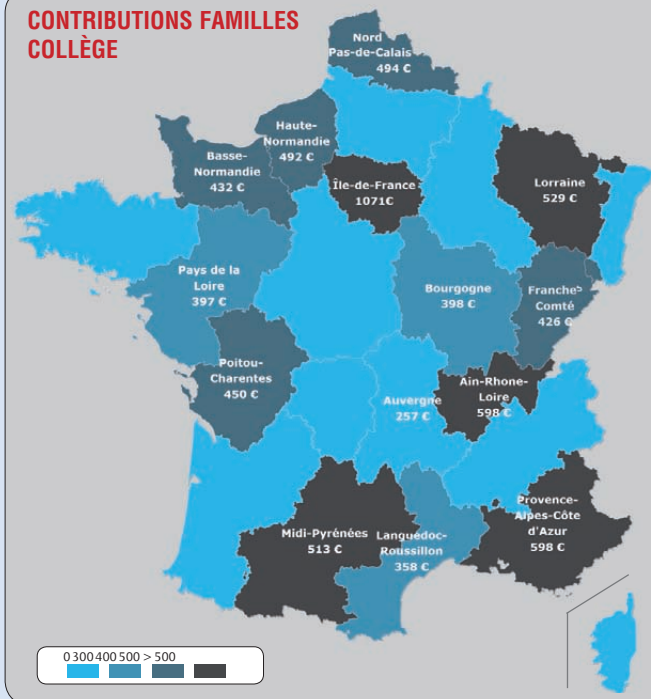
- Les politiques d'investissements sont inégales, mais limitées dans tous les cas par les règles d'application de la loi FALLOUX ;
- Les capacités contributives des familles varient d'un établissement à l'autre, mais avec une mixité sociale plus grande en collège qui ne crée pas des écarts trop importants entre établissements.

♦ **Ressources privées : la restauration, des prix maîtrisés**

Concernant le prix de vente des repas (hors Île-de-France, par élève et par an), la base Indices 2010/2011 fait ressortir l'évolution suivante :

- Une augmentation des prix proche de l'inflation, surtout visible en école et collège ;
- Des prix qui en moyenne, sur l'ensemble des catégories de lycées, sont nécessairement maîtrisés, car relativement élevés (compris entre 5 et 6 € hors Île-de-France) et ayant donc connu une relative stabilité sur l'exercice ;
- Des prix qui se situent plutôt autour de 5 € en niveau collège (entre 4,50 et 5,50 €) ;

CONTRIBUTIONS FAMILLES COLLÈGE



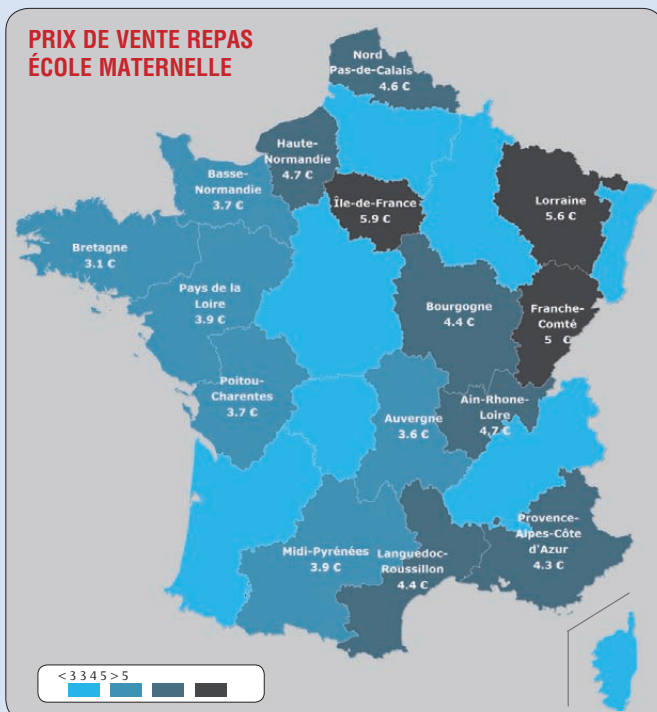
Source : FNOGEC - Indices

PRIX DE VENTE MOYEN D'UN REPAS PAR DEGRÉ D'ENSEIGNEMENT	2009/2010		2010/2011		Évolution %
	Nombre UP	Prix de vente moyen	Nombre UP	Prix de vente moyen	
École Maternelle	556	4,57 €	534	4,63 €	1,3 %
École Élémentaire	571	4,65 €	546	4,73 €	1,8 %
Collège	290	5,42 €	289	5,57 €	2,8 %
Lycée Général	89	5,96 €	94	5,98 €	0,4 %
Lycée Polyvalent	34	5,63 €	26	5,51 €	-2,1 %
Lycée Professionnel	68	5,57 €	48	5,53 €	-0,6 %
Lycée Technologique	56	5,68 €	52	5,63 €	-0,9 %
Total général	1 666	4,92 €	1 590	4,99 €	1,4 %

Source : FNOGEC - Base Ec-oI

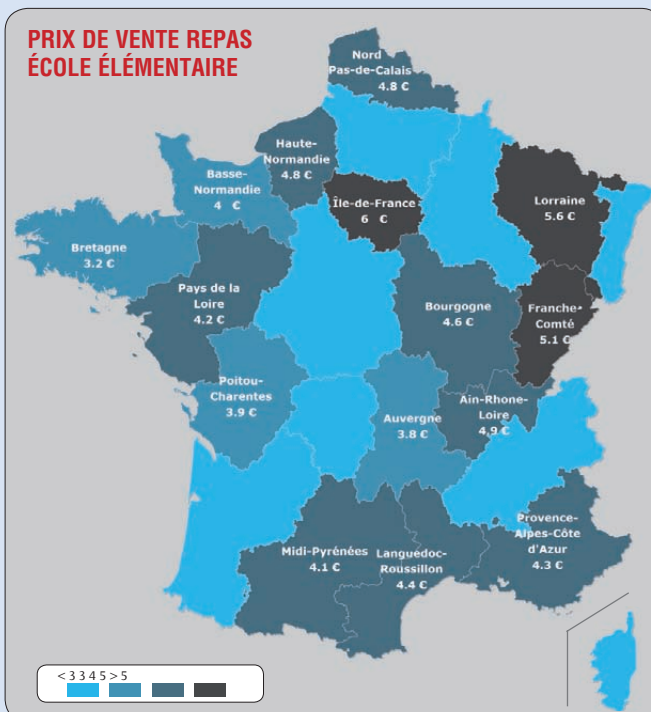
UP: Unités pédagogiques.

PRIX DE VENTE REPAS ÉCOLE MATERNELLE



Source : FNOGEC - Indices

PRIX DE VENTE REPAS ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



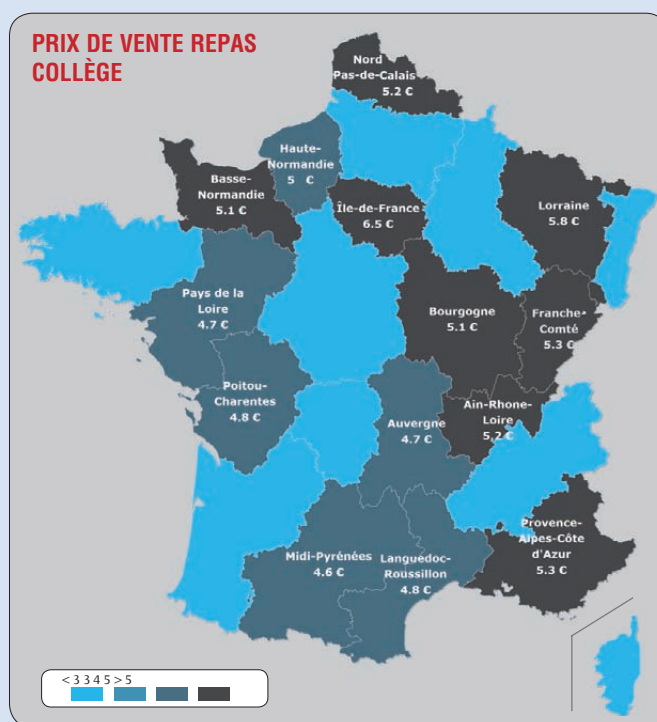
Source : FNOGEC - Indices

• Des prix en école situés entre 3 et 5,50 €, plus difficilement maîtrisables car les coûts sont eux-mêmes difficiles à optimiser (la mutualisation en réseau, groupement d'achats, etc. étant encore insuffisante). On notera néanmoins une très forte augmentation du tarif moyen.

L'amplitude importante en 1^{er} degré est liée à l'importance des aides financières des communes (par exemple, en Bretagne, les participations financières des communes au fonctionnement des cantines de l'enseignement privé sous contrat, sont significatives).

♦ **Ressources privées: l'internat, une facturation hétérogène et souvent insuffisante eu égard au service rendu et à son coût**

L'Enseignement catholique, principalement en milieu rural, accueille des pensionnaires: les informations apportées par Indices font ressortir des tarifs de pensions qui restent toujours modérés eu égard aux coûts de revient moyens, en dépit d'une forte hausse des tarifs d'un exercice à l'autre.



ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DE LA PRESTATION INTERNAT* PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	2009/2010		2010/2011	
	Nombre UP **	Prix de vente moyen	Nombre UP	Prix de vente moyen
Collège	57	2 515 €	75	2 763 €
Lycée général	34	3 048 €	40	3 382 €
Lycée polyvalent	13	2 062 €	12	2 063 €
Lycée professionnel	30	2 315 €	28	2 666 €
Lycée technologique	25	2 426 €	28	2 946 €
Total général	159	2 540 €	183	2 866 €

Source: FNOGEC - Base Eco-ol

Variation moyenne sur l'exercice: +13 %

* Internat = restauration midi/soir/petit déjeuner + hébergement.

** UP: Unités pédagogiques.

Le coût direct de fonctionnement d'un interne, qui ne comprend pas la quote-part d'amortissement et gros entretien des bâtiments hébergeant les pensionnaires, se situe dans une fourchette comprise entre 2 700 € et 3 000 € (part restauration comprise entre 1500 et 1700 €, part hébergement comprise entre 1200 et 1300 €).

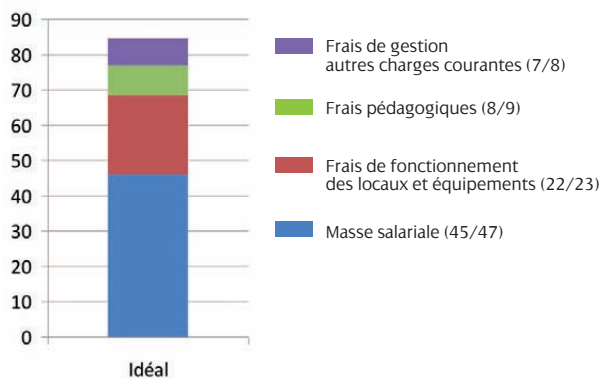
Le coût complet d'un pensionnaire, immobilier compris, se situe dans une fourchette comprise entre 3 500 € et 4 000€ (l'équivalent loyer pour un interne pouvant être évalué à un montant situé entre 800 et 1 000 € selon la configuration de l'internat et la qualité de la construction) La taille la plus fréquente des internats de l'Enseignement catholique est située entre 50 et 100 internes, les hébergements supérieurs à 100 lits étant considérés comme des internats importants. En dessous de 50 pensionnaires, on peut admettre que le déficit financier généré est difficile à supporter, d'où une nécessaire réflexion sur un redéploiement des internats, sur la base de projets éducatifs ambitieux et de moyens réellement adaptés.

RESSOURCES PRIVÉES: RECOMMANDATIONS PAR RAPPORT À UNE STRATÉGIE TARIFS

- Appréhender le « juste prix », un rapport qualité/prix qui permet à l'établissement d'assumer financièrement le projet proposé aux parents, et à ceux-ci « d'accepter un prix juste », dimensionné au plus près de leurs capacités contributives.
- User de la liberté laissée dans la mise en place d'une stratégie: progressivité des tarifs à l'intérieur d'un cycle, passerelle plus facile entre deux cycles, quotient familial, politique sociale plus audacieuse vis-à-vis des fratries notamment...
- Ne pas oublier que les aides à caractère social sont une possibilité de diminuer la pression financière sur les familles: dans certains territoires, les OGEC ont pu obtenir des ressources complémentaires au forfait non négligeables.

LES COÛTS : LA PROBLÉMATIQUE DE LA MAÎTRISE ET LES RECOMMANDATIONS

LA STRUCTURE DE COÛT RECOMMANDÉE



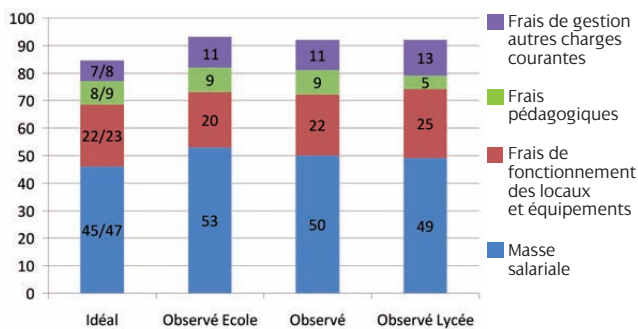
Source: FNOGEC – Indices

■ Une structure de coût souhaitable, liée aux spécificités de notre secteur

Pour 100 de produits de fonctionnement collectés, compte tenu d'un effort à l'investissement nécessaire de 15/17 (qui peut être justifié par ailleurs), les établissements ne doivent pas dépenser plus de 83/85 en fonctionnement, répartis dans des fourchettes précises liées à la configuration de notre secteur d'activité.

D'aucuns sont surpris par « l'unicité » de la fourchette de structure de coût recommandée. Nous avons régulièrement réfléchi à cette question au sein du groupe de pilotage « Indices » et réaffirmons notre position. Toutes nos études statistiques montrent que l'approche des coûts rapportée aux ressources est homogène, quelles que soient les typologies d'établissements. La structure de coût d'un établissement avec hébergement est très semblable à celle d'un établissement avec restauration sans hébergement, ou encore à celle d'un établissement n'ayant qu'un externat (la structure de coût, c'est la place prise par chaque catégorie de charge composant le coût de revient complet d'une activité).

Les coûts sont proportionnels aux ressources compte tenu par ailleurs de l'exigence d'une marge de fonctionnement à dégager afin de réaliser les investissements annuels nécessaires.



Source: FNOGEC – Indices

Il s'agit d'une observation globale tous niveaux et toutes activités (restauration, hébergement) confondus sur la base échantillonnée de 1 688 OGEC.

L'utilisation moyenne des ressources est la suivante: sur 100 collectés, 91/93 sont dépensés, c'est-à-dire que le solde disponible pour l'investissement (capacité d'autofinancement) se

situe entre 7 et 9 suivant les niveaux d'enseignement. Dans ce cadre, les dépenses se répartissent selon le schéma ci-dessus.

Au vu des tableaux de bord financiers détaillés « Indices », les constats suivants peuvent être effectués :

- Masse salariale: fourchettes supérieures de trois points à celles de l'an dernier en école-collège avec un ratio mieux maîtrisé en lycée; toutefois, par rapport aux ressources et compte tenu de l'objectif de CAF, l'écart avec la fourchette recommandée demeure de l'ordre de 3 points en moyenne;
- On constate une stagnation de l'effort à l'immobilier dans le premier degré et dans une moindre mesure en collège; par conséquent, l'amplitude de ce poste augmente, d'autant que l'effort à l'immobilier a tendance à se renforcer en niveau lycée;
- La fragilisation d'un certain nombre d'OGEC conduit à sacrifier une partie des frais variables tels que les frais pédagogiques; on constate néanmoins pour certaines typologies d'OGEC une augmentation de l'effort pédagogique lié aux activités (sorties, etc.), sans impact sur la CAF (répercussion sur les familles);
- Les frais de gestion et autres charges courantes, surdimensionnés depuis plusieurs exercices, sont stabilisés à un niveau proche de celui des deux derniers exercices (ils sont composés en proportion sensiblement égale des cotisations au réseau de l'Enseignement catholique, et d'autres frais (bureau, honoraires, déplacements, téléphone-Internet, autres charges courantes...).

■ Structure de coûts observée – École

Sur 100 encaissés en fonctionnement, l'école dépense en moyenne 93 et ne dégage que 7 pour faire face à ses besoins d'investissement. Il s'agit du chiffre le plus faible. La cause principale de cette insuffisance de solde financier est le poids de la masse salariale. Notons que les ressources communales n'ont pas été au rendez-vous pour couvrir cette masse en augmentation.

■ Structure de coûts observée – Collège

Le niveau collège est le seul niveau d'enseignement qui reste proche des schémas de gestion proposés par l'observatoire économique Indices: maîtrise de la masse salariale à 48 % des ressources, juste dimensionnement des frais de locaux et, comme en école, des frais de gestion plutôt optimisés permettant de dégager un bon budget pédagogique. Pour autant, le niveau de CAF à 15 % n'est pas atteint et demanderait un effort d'un point sur chacune des grandes catégories de coûts, ou une revalorisation des ressources.

■ Structure de coûts observée – Lycée

Malgré des produits publics et privés sensiblement mieux dimensionnés qu'en collège, le lycée ne tire pas son épingle du jeu. Sur 100 de ressources de fonctionnement, le prélèvement des charges de fonctionnement atteint 91, ne laissant qu'une CAF de 9.

La masse salariale prend une part excessivement importante des produits.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement des locaux et équipements sont nettement plus importants qu'en niveau collège (différentiel de 4 points).

Il apparaît enfin que les deux masses principales (moyens humains et frais de locaux), de par leur dimensionnement important, compressent les postes liés à la pédagogie et à la gestion du lycée.

■ Coûts : une masse salariale agrégée qui prend une part toujours plus importante de la ressource

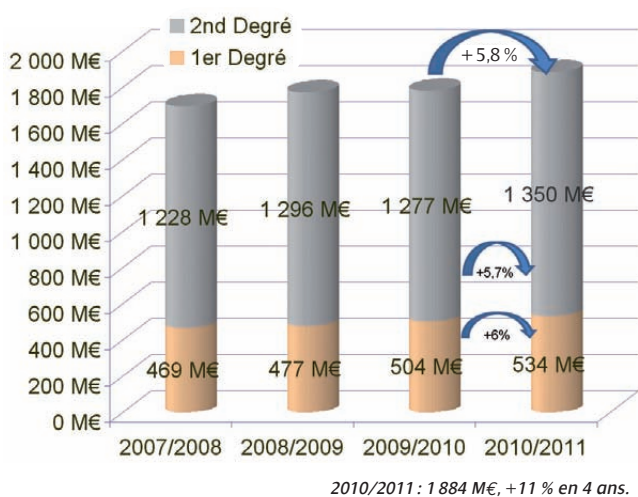
◆ Poids global de la masse salariale

La masse salariale qui représente les moyens humains du projet d'établissement connaît une forte hausse (+ 5,8 % en don-

nées agrégées). En moyenne, elle prend une part importante des ressources (fourchette de 48 à 51 % aujourd'hui selon les typologies d'établissements) par rapport à nos recommandations qui se situent à 45/47 %. C'est la cause principale de la baisse de la capacité d'autofinancement dégagée.

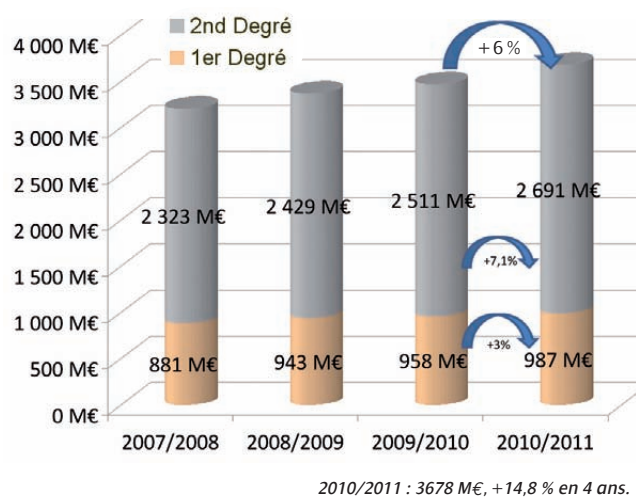
La masse salariale en 1^{er} degré augmente de 6 % en 2011/2012 après une hausse équivalente en 2009/2010. En second degré, l'augmentation relevée de 5,7 % fait suite à une relative maîtrise relevée dans le rapport de l'exercice précédent. Les autres coûts continuent à être difficilement maîtrisés (fourchette 3 à 4 % au-dessus de l'inflation) et font ressortir à nouveau l'impérieuse nécessité de mieux maîtriser, contrôler, mutualiser nos frais généraux... Un constat surprenant, ce contrôle de gestion semble être moins bien assuré quand la taille de la structure est plus importante...

MASSE SALARIALE AGRÉGÉE, EN MILLIONS D'EUROS



Source : FNOGEC - Indices

COÛTS TOTAUX DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS



Source : FNOGEC - Indices

SCANNER ÉCONOMIQUE : CHARGES ET PRODUITS PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

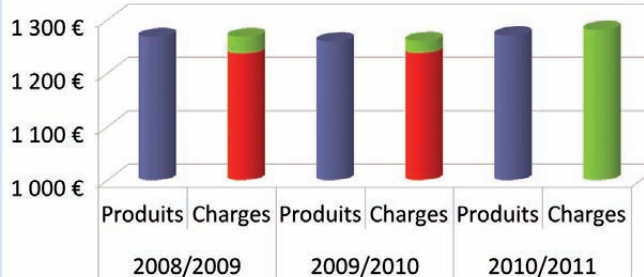
Ces tableaux permettent d'analyser les proportions respectives de charges et de produits pour les typologies d'OGEC hors groupes scolaires, principalement en premier degré, et qui représentent la masse importante des établissements du réseau de l'Enseignement catholique.

■ Charges/Produits écoles

Nous présentons ici le profil moyen du compte de fonctionnement comptable de l'école, avec toutes ses activités (activité principale d'enseignement et activités complémentaires de restauration, études-garderies...).

EN EUROS, PAR ÉLÈVE, PAR AN	2008/2009	2009/2010	2010/2011
(Nbre d'Écoles)	1229	1275	987
Produits	1 268	1 260	1 271
Charges	1 237	1 238	1 281
Résultat	31	23	-10
CAF Courante	123	111	83
CAF (%)	9,7 %	8,8 %	6,5 %

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN



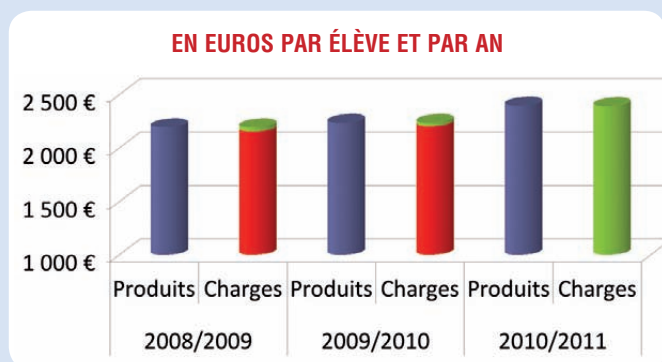
CAF et résultat comptable se dégradent à nouveau entre 2009/2010 et 2010/2011.

Source : FNOGEC - Indices

■ Charges/Produits collèges

La catégorie collège est usuellement celle qui apporte en moyenne la plus importante valeur ajoutée financière par élève si on la rapporte aux produits collectés. Toutefois, le constat sur l'insuffisance chronique de CAF demeure, que ce soit en collège ou en lycée: CAF et résultat courant baissent très significativement en collège par rapport à l'exercice antérieur.

EN EUROS, PAR ÉLÈVE, PAR AN	2008/2009	2009/2010	2010/2011
(Nbre de Collèges)	129	163	98
Produits	2 194	2 234	2 397
Charges	2 155	2 203	2 390
Résultat	39	31	-7
CAF Courante	221	250	223
CAF (%)	10,1 %	11,2 %	9,3 %

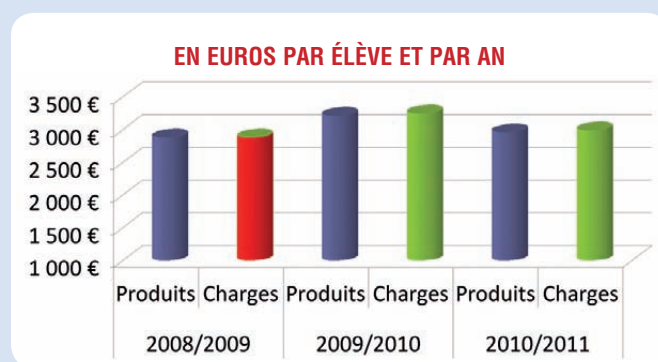


■ Charges/Produits Lycées

Pour mémoire: l'échelle des poids économiques par élève et par an des activités de l'Enseignement catholique suit la progression 1, 2, 3: proche de 1 000 € en école, proche de 2 000 € en collège, proche de 3 000 € en lycée.

En niveau lycée, on constate également une perte régulière de substance financière: l'explication principale réside d'une part dans une maîtrise insuffisante des coûts de structure, et d'autre part dans des tailles d'effectifs (avec un contexte fluctuant et fragile en terme d'offre de formation) trop petites par rapport aux moyens humains et matériels engagés.

EN EUROS, PAR ÉLÈVE, PAR AN	2008/2009	2009/2010	2010/2011
(Nbre de Lycées)	77	80	72
Produits	2 884	3 217	2 963
Charges	2 882	3 254	2 995
Résultat	1	-37	-32
CAF Courante	213	282	248
CAF (%)	7,4 %	8,8 %	8,4 %



CONCLUSION: UNE URGENCE À AGIR DANS CHAQUE TERRITOIRE...

Les pistes de progrès économiques listées et préconisées depuis plusieurs années par la Fnogec sont les suivantes:

- Un travail à poursuivre en matière de regroupements et/ou de fusions. **Des initiatives de plus en plus nombreuses en ce sens sont constatées.**
- Une intensification de la négociation des fonds publics communaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- Une optimisation des ressources privées. Cette préconisation est d'autant plus suivie qu'on n'a pas le choix...
- Au-delà des regroupements, des mutualisations de moyens à intensifier dans de nombreux territoires (moyens humains et moyens matériels: centres de gestion, pôles restauration et hébergement, installations sportives, services de nettoyage et d'entretien, infrastructures informatiques, expertises diverses...)
- L'intensification de la mise en place de réseaux structurés d'établissements qui, dans la transparence, gèrent de plus en plus leurs activités en commun afin de trouver des solutions appropriées, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui de l'investissement immobilier.

- Le renforcement des fonds financiers diocésains et interdiocésains d'aide à l'investissement

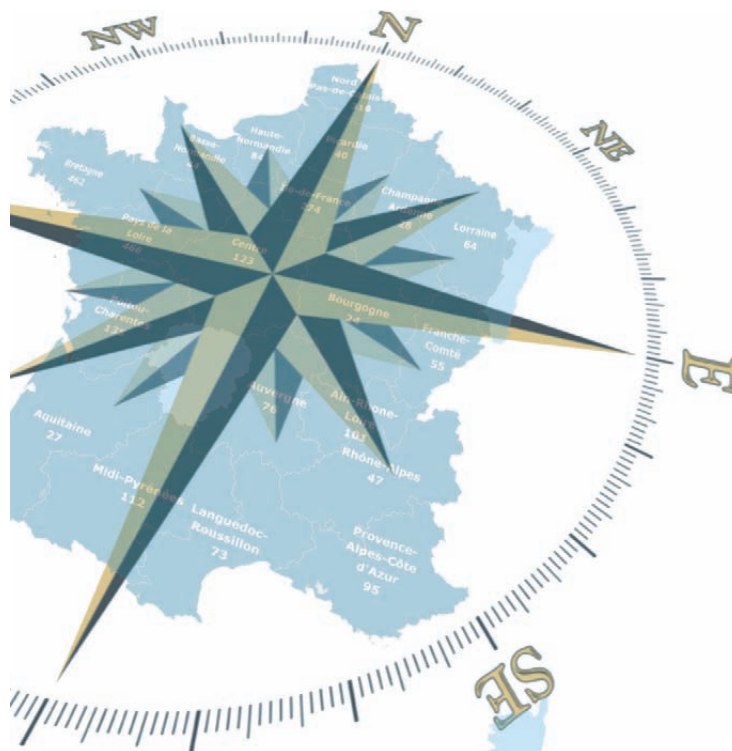
- Le recours de plus en plus systématique, via la fondation Saint-Matthieu et ses fondations sous égide, aux dons, legs et libéralités de tous ordres pour financer des projets lourds immobiliers.

En résumé, de nouveaux modèles économiques sont à construire afin de préserver une implantation et un maillage *a minima* de l'offre de l'Enseignement catholique.

Le challenge économique est majeur, il est devant nous: remettre en cause, retravailler, ajuster les modalités de portage économique et juridique des activités de l'Enseignement catholique, redimensionner les ressources, les coûts, les implantations et les périmètres de nos activités, territoire par territoire... dessiner nos « territoires de projets ».

Sans remise en cause de nos organisations, compte tenu des constats effectués dans ce rapport, nombre de nos OGEC ne pourront plus poursuivre leur activité... On constate déjà que le nombre de fermetures d'établissements augmente.

5 constats... 10 chiffres clés



1 Une économie de l'Enseignement catholique qui représente 10,5 milliards d'euros, soit 15 % du poids économique du secteur associatif en France

(10,5 milliards = 4,2 milliards pour les associations de gestion + 6,3 milliards de masse salariale enseignants).

2 Une forte progression de la masse salariale + 5,8%

80 490 personnes salariées en 2011 (source OPCA), soit 51 662 équivalents temps pleins; les mesures prises en faveur des personnels OGEC ont eu pour traduction une forte progression de la masse salariale qui représente 1,884 milliards d'euros en agrégé.

3 Les deux principaux indicateurs économiques se dégradent

♦ La capacité d'autofinancement annuelle dégagée est en moyenne de 149 € par élève en 2011, contre 169 € en 2010; le niveau moyen nécessaire pour rembourser les emprunts et autofinancer les investissements annuels est de 300 €...

♦ Le fonds de roulement restant fin 2011, s'élève en moyenne à 751 € par élève contre 810 € fin 2010: c'est la première fois que la réserve de trésorerie disponible, diminue, depuis 8 ans d'observation avec la base Indices.

4 Des produits qui augmentent moins vite que les charges

♦ Des ressources publiques en augmentation moyenne de 2,1 %: pour la première fois, une baisse du niveau moyen des forfaits communaux, compensée par une hausse des forfaits des départements et des régions. Le forfait d'État, quant à lui, accuse un retard très important.

Au total, en rapport des dépenses qui devraient être couvertes par les ressources publiques liées au contrat simple ou d'association, on estime, pour l'effectif total d'élèves, un retard moyen de 33 % pour les forfaits communaux, et un retard moyen de 25 % pour les forfaits du second degré, tous financeurs confondus.

♦ Des ressources privées en augmentation forte: un rattrapage se poursuit, et les déséquilibres économiques, liés notamment à l'insuffisance des ressources publiques, conduisent à augmenter les diverses contributions des familles: celles-ci deviennent une variable d'ajustement... + 6,9 % toutes ressources familles confondues en 2011 par rapport à 2010.

♦ La masse salariale du personnel OGEC a augmenté très sensiblement: + 5,8 % en moyenne. Elle prend une part des ressources de plus en plus grande, d'autant que la ressource principale qui finance la masse salariale, à savoir la ressource publique, augmente moins que les autres ressources.

♦ Les autres charges accusent également un taux d'augmentation très sensiblement supérieur au taux d'inflation et à la progression des ressources: + 6,3 %

Trois postes « dérapent »: les frais liés à la restauration, les coûts de fonctionnement des locaux (énergie, maintenance...) et les frais de gestion.

5 Un effort à l'immobilier* à la peine:

L'Enseignement catholique prend du retard dans la rénovation et l'adaptation de son parc immobilier, sa capacité d'investissement étant réduite: l'insuffisance d'effort à l'immobilier est estimée à 250 € par élève (l'effort constaté est en moyenne de 300 €, alors que l'effort recommandé se situe en moyenne à 550 €/420 € en école, 540 € en collège, 720 € en lycée).

Le retard annuel agrégé est de l'ordre de 500 millions d'euros: l'Enseignement catholique devrait engager plus d'1 milliard d'euros d'investissements immobiliers par an; il n'en engage guère que 500 millions.

* L'effort à l'immobilier comprend à la fois le gros entretien, les mises aux normes, les installations/agencements et les constructions.

TABLEAU DE BORD

CHIFFRES UTILES

SMIC horaire au 01/07/2012: 9,40 €
Salaire minimum de branche - Taux horaire au 01/07/2012: 9,6921 €
SMIC mensuel brut pour 151,67 h au 01/07/2012: 1425,67 €
Salaire minimum de branche pour 151,67 h au 01/07/2012: 1470 €
Plafond mensuel de Sécurité sociale au 01/01/2012: 3031 €
Valeur du point de la Fonction publique au 01/07/2010: 55, 5635 €
Valeur du point PSAEE au 01/09/2012: 16,81 €
Valeur du point CFA/CFC au 01/01/2011: 71,80 €

CODES IDCC

CONVENTIONS COLLECTIVES	
0390	professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334	psychologues de l'enseignement privé
1446	enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545	enseignants primaire catholique
2152	CFA CFC
2408	PSAEE
9999	(sans CC) statuts des chefs d'établissement

AGENDA

05/09: Groupe de travail PSAEE/AGIRC
07/09: CA FNOGEC
11/09: Groupe de travail négociation PSAEE
13/09: Commission de suivi reclassifications (PSAEE)
19/09: Commission nationale de suivi régime de prévoyance enseignants
20/09: Commission paritaire nationale de prévoyance
25/09: Commission de négociation PSAEE
26/09: Groupe de travail négociation PSAEE
28/09: Bureau FNOGEC
03/10: Commission CFA CFC
04/10: CPN PSAEE
10/10: Commission de suivi reclassifications (PSAEE)
11/10: Commission de négociation PSAEE

Dans le cadre de notre série faite en lien avec l'Union des réseaux congréganistes de l'Enseignement catholique (URCEC), nous vous proposons ce mois-ci de mieux connaître les maristes. Nous remercions plus particulièrement Père Bernard Thomasset, provincial des pères maristes et Bruno Chanel, délégué de tutelle pour les établissements scolaires.



Pastorale

LES ÉTABLISSEMENTS MARISTES AUJOURD'HUI



Le temps est révolu où les Pères Maristes étaient nombreux dans les « collègues », directeurs, aumôniers, enseignants, éducateurs. Même si un père mariste travaille encore dans l'un ou l'autre établissement, ce sont les laïcs qui assument l'ensemble des responsabilités et des tâches de la vie pédagogique, éducative et spirituelle. Pourtant ces établissements restent « maristes ». Qu'est-ce à dire ?

Une volonté réciproque

Sept ensembles scolaires en France continuent de servir les jeunes en lien avec la Congrégation des Pères Maristes, dans l'esprit qu'ils ont hérité de leur histoire. Cet esprit, il est précisé et partagé dans les projets éducatifs...

Ils ont mission, à travers les communautés éducatives, de prendre part de la responsabilité publique en matière d'éducation et d'enseignement, avant tout « servir l'homme » : aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour mener leur vie d'homme et développer leur personnalité dans toutes ses dimensions, dans un climat de liberté évangélique et de respect des consciences.

De son côté, la Congrégation des Pères maristes est également engagée. Au nom de sa mission dans l'Église, elle aide les établissements et tous ceux qui les animent à développer leur action éducative selon l'esprit mariste... Un terme, même si il paraît réducteur, désigne ce lien : la Tutelle.

La Tutelle est chargée d'être le témoin, le garant et le soutien de la qualité de l'action éducative de l'établissement dans la fidélité à l'Évangile et, pour ce qui nous concerne, selon l'esprit mariste qu'il a mission de vivre.

Maristes en éducation

La conscience parmi nombre de laïcs travaillant dans les écoles maristes d'avoir reçu un héritage – une manière « mariste » de vivre l'éducation des jeunes – a conduit la congrégation à créer avec eux une association d'Église, **Maristes en éducation**. À cette association, toute personne engagée dans un ensemble scolaire ou au service du réseau, quel que soit son statut, est invitée à adhérer. Cent dix membres sont aujourd'hui présents au sein des établissements. Le projet est de mettre en œuvre cet esprit inspiré de Marie dans les attitudes éducatives et dans les choix pédagogiques et d'être le pôle d'animation du service de tutelle pour l'ensemble du réseau.

Ainsi, en chaque lieu, les membres font équipe, se soutiennent, recherchent les moyens de faire vivre l'esprit mariste.

Au niveau national, ils font réseau et se rencontrent tous les deux ans en assemblée pour un ressourcement et une évaluation. Un conseil d'animation de l'association composé de membres de chaque établissement organise les sessions nationales de La Neylière¹ et propose des formations qui permettent aux membres des communautés éducatives de se ressourcer et de s'approprier la spiritualité qui fonde l'approche éducative mariste.

Une mission maintenant partagée

Dans une telle relation fondée sur un lien d'adhésion et de reconnaissance réciproque, il s'agit bien pour les religieux comme pour les laïcs, chacun dans leur responsabilité propre, de poursuivre la mission éducative en l'inspirant de l'Évangile et de l'esprit de Marie et de creuser un chemin d'avenir. Ainsi des établissements scolaires sont-ils bien encore, et de manière renouvelée, « maristes ».

1. La Neylière: vaste propriété des Pères maristes dans les monts du Lyonnais, à l'est de Lyon, où est enterré le Père Jean-Claude Colin, fondateur de la congrégation. Elle a été longtemps le lieu du noviciat, elle est maintenant un centre où les « maristes » aiment se retrouver.

À l'origine, la Société de Marie, reconnue par l'Église en 1836, est vouée, sous le nom de Marie, à l'évangélisation des campagnes déchristianisées et des jeunes, ainsi que de la lointaine Océanie. Actuellement, en France, elle est engagée dans quatre missions:

- Un centre spirituel en centre-ville à Toulon: accueil, accompagnement, prière, rencontres et formation.
- Une maison d'accueil et de ressourcement à La Neylière, dans les monts du Lyonnais, où est inhumé le fondateur, Jean-Claude Colin.
- Un centre culturel et spirituel à Paris, le Forum104: lieu de rencontre entre des chrétiens et des personnes engagées dans d'autres démarches spirituelles.
- L'éducation au sein des sept établissements scolaires de France: Senlis, Margency-Saint Leu (Val d'Oise), Riom, Lyon et trois dans l'aire toulonnaise. Dans la vision du fondateur, la vie mariste n'est pas réservée aux religieux. De nombreux laïcs se retrouvant en groupes, cherchent eux aussi à vivre de l'esprit mariste. Les religieux s'efforcent de les accompagner dans leur désir de se former et de se développer.